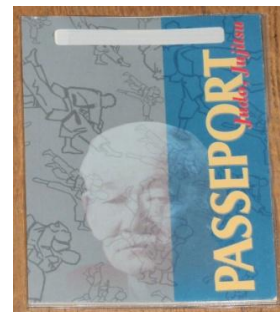




Le passeport



Le Passeport est **obligatoire** pour participer à toutes les compétitions organisées par la FFJDA dès la 1^{ère} année de judo à partir de 6 ans.

Le judoka est propriétaire et responsable de son passeport et de sa mise à jour.

Identité

La page 1 doit être correctement remplie. Seul le nom de famille sera visible de la fenêtre et écrit en capitales d'imprimerie. Toutes les rubriques seront renseignées et le titulaire (+ un parent s'il est mineur) signera au bas de la page).

Photo

La photo dans l'emplacement prévu est obligatoire. N'oubliez pas que vous garderez votre passeport pendant 8 ans ; n'y collez pas une vieille photo qui ne permettra pas de vous reconnaître la dernière année.

Attention : votre passeport ne sera valable que si la photo est revêtue du tampon du CD 39 de judo.

Licence

Coller en page 2 ou 3 le timbre de la licence que vous avez payé à la FFJDA. Le timbre et le certificat doivent être alignés.

Attention : sans ce timbre de licence ou de carte-licence, vous ne pourrez pas participer aux différentes compétitions. Pour les compétitions, les combattants doivent pouvoir justifier de 2 années de pratique, donc 2 timbres. Pour le passage de la ceinture noire, 3 timbres sont nécessaires.

Grade

Demandez à votre professeur de remplir la page 4 concernant les grades. Cette page doit être tenue à jour, afin de prouver que vous avez le niveau requis pour vous inscrire à une compétition.

Résumé

Le judoka est propriétaire et responsable de son passeport et doit vérifier qu'il comporte :

- l'identité du titulaire, sa photo d'identité, sa signature et celle du responsable.
- le certificat médical avec la mention « apte à la compétition » et le tampon du médecin.
- la vignette FFJDA de l'année et une autre.
- les grades ou ceintures à jour avec visa du responsable technique
- le visa du responsable technique pour les passages du Kata

Le remettre à jour tous les ans. **En cas d'oubli, le judoka se verrait refuser l'accès à la compétition.**

Certificat médical

Tous les ans, au moment de l'inscription, vous devez fournir un certificat médical attestant que votre état de santé ne présente pas de contre-indication à la pratique du judo en compétition. Demandez à votre médecin de remplir la case correspondante en page 2 ou 3.

Compétition

Si vous obtenez des résultats en compétition amicale ou officielle, remplissez les rubriques correspondantes à la fin de votre passeport et faites signer un responsable.

Mon passeport est un document très important que je dois pouvoir présenter lors de toutes les manifestations externes au club (stage, compétition, passage de grade). Il devra être présenté aussi au renouvellement d'inscription en début de saison.

Pour l'obtenir, faire une demande à l'inscription et apporter 8€ et une photo d'identité.